

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.215

L'An deux Mille Dix, le 30 juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juillet 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. DENIS représenté par Mme DUMAS
Mme LEFEBVRE représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme ROY représentée par Mme PELTIER
Mme DAUZIDOU représentée par Mme WILLMANN

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. MEGLIO, M. CAU,
Mme BARRAUD DUCHERON, M. PRUDENCIO,
M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SOCIAL, JEUNESSE FAMILLE »**

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITE

La Commission « Social, Jeunesse et Famille » qui s'est réunie le 29 juillet 2010, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oüï l'exposé du Rapporteur,
- Vu la proposition de la Commission « Social, Jeunesse et Famille »
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME (A.D.I.L.17)	1 000 €
○ ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN ACTIVITES REGROUPEES (A.D.A.R)	10 000 €
○ EMMAUS SAINTES (SOLIDARITE INCENDIE)	3 000 €
○ AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROYAN	1 000 €
○ ASSOCIATION « LES CLOWNS STETHOSCOPE »	120 €
○ CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F.17)	1 000 €
○ ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	100 €
TOTAL	16 220 €

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 août 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD